

PROCÉDURE POUR LA PUBLICATION DES PHOTOS

Pour illustrer les publications numériques et imprimées (site web, les réseaux sociaux, les infolettres, les cahiers des routes, rapports annuels, animation des photos, entre autres), La DSR privilégie l'utilisation des photos de ses membres.

Les photos sont majoritairement sélectionnées à partir des photos téléchargées sur la [zone membre](#) et pour lesquelles les membres ont donné leur autorisation d'utilisation. Après avoir sélectionné une photo, La DSR communique avec l'artiste, la compagnie ou le collectif pour confirmer les crédits et le cadre de l'utilisation. L'utilisation de ces photos est non commerciale et libre de droit sans rémunération ou redevance.

Tous les membres qui ajoutent ou modifient une ou des photos sur la zone membre, peuvent sélectionner: *Autorisation d'utilisation des images* dans la section *Autorisation* de chaque œuvre. Cette autorisation est optionnelle et peut être révoquée à tout moment.

Nous invitons les membres à vérifier dès maintenant les informations liées aux photos de chacune des œuvres qui se trouvent sur la zone membre: soit l'autorisation d'utilisation, les crédits des interprètes et du photographe.

Si vous avez des questions sur l'utilisation de la zone membre, merci de contacter [Hélène Briaux](#), coordonnatrice du service aux membres.

Pour des renseignements sur l'utilisation de vos photos ou sur les publications sur les réseaux sociaux, merci de contacter [Maria Garza](#), coordonnatrice des communications.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

L'équipe de La DSR.